



COMMUNIQUE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance de l'ensemble des personnels du Ministère des Finances, qu'en date du 10 février 2021, il a signé avec le Directeur Général de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), au siège de la Banque à Douala, un important « **Protocole d'Accord fixant les conditions d'octroi de crédits aux responsables et personnels du Ministère des Finances** ».

Ce protocole d'accord vise un meilleur accompagnement des personnels du Ministère des Finances dans la réalisation de leurs projets d'investissement, à travers des facilités d'accès au crédit à moindre coût.

Les principales conditions de prêts retenues au bénéfice des personnels du Département sont les suivantes :

- (1) **Taux d'intérêt** : 8% HT pour les crédits à la consommation / 7% HT pour les prêts immobiliers ;
- (2) **Montant et durée du crédit** : le montant du crédit sera fonction de la capacité d'endettement et de remboursement de l'emprunteur / quant à la durée, elle va de 12 mois à 06 ans pour les crédits à court et moyen terme, et peut aller jusqu'à 10 ans pour les crédits à long terme ;
- (3) **Domiciliation du salaire** : chaque demandeur de prêt devra disposer d'un compte à la BICEC et y domicilier son salaire afin de garantir le remboursement du prêt ;
- (4) **Frais du dossier** : les frais retenus pour les dossiers sont, pour les crédits à court et à moyen terme, de 1% HT du montant du prêt avec un minimum de FCFA 20.000 HT, et pour les crédits à long terme, de 1% HT du montant du prêt, avec un minimum de FCFA 50.000 HT.

En attendant le déploiement de la campagne de sensibilisation qu'organisera la BICEC, le Secrétaire Général du Ministère des Finances est instruit pour assurer une large diffusion du présent communiqué, qui sera publié partout où besoin sera. /-



Louis Paul MOTAZE